

Fiche de prévention

AIDE À DOMICILE



cist

ma santé au travail

Ensemble, réduisons les risques professionnels

Quels sont les principaux risques professionnels ?

RISQUES	SITUATIONS
Déplacements , circulation	Déplacements chez différentes personnes dans la journée
Manutention manuelle et de personne	Port de charge (ex. bouteille) de gaz, gestes répétés, (ex. nettoyage vitres), postures contraignantes, absence d'aide à la manutention
Chute de plain pied	Sol glissant en mauvais état présence escaliers
Chute de hauteur	Intervention sur une chaise en cas d'absence d'escabeau
Électrique	Installation électrique défectueuse
Risques psychosociaux	Manque de considération et de reconnaissance professionnelle Pression des familles
Agents biologiques	Contact avec des personnes pouvant être atteintes de maladies contagieuses



Numéro unique

0590 418 260
www.cist-gpe.com

ZAC de Moudong Sud
Rue Claude Emmanuel Blandin 97122 Baie-Mahault



Quelles sont les conséquences ? Accidents du travail

- Accidents domestiques, Lumbagos, TMS, chutes
- Accidents de la circulation
- Maladies professionnelles

Quelles préventions ?

- **Prévention collective**

Définir clairement les tâches confiées
et le rôle des autres intervenants

Mécaniser les manutentions dès que possible

Utilisation d'outils adaptés à la tâche

Établir une procédure d'intervention entre
le service d'aide et la famille du bénéficiaire

- **Prévention individuelle**

(Tenue de travail : blouse, gants, chaussure
de sécurité

- **Formation Information Sensibilisation**

Formations : gestion du stress, hygiène, gestes
de premiers secours, manutentions manuelles,
et formation à l'approche psycho-logique des
personnes âgées

La prévention en santé au travail

La prévention concerne l'ensemble des mesures pour prévenir un risque, c'est-à-dire pour l'empêcher totalement de survenir, ou, à défaut, pour éviter ses conséquences ou en réduire les effets ou la fréquence.

La prévention des risques professionnels regroupe les actions collectives ou individuelles qui évitent l'apparition d'un danger lié au travail effectué ou à son environnement, ou en diminuent les impacts.



PRÉVENTION PRIMAIRE

Prévenir

C'est éliminer ou réduire les risques avant l'apparition de possibles conséquences néfastes sur la santé.



PRÉVENTION SECONDAIRE

Limiter et corriger

C'est limiter la gravité d'un mal qu'on ne peut empêcher d'apparaître et/ou en limiter les conséquences.



PRÉVENTION TERTIAIRE

Réparer

C'est traiter les dommages et réparer les individus.

Aide à domicile : quelle activité ?

- **Conseiller ou aider à la vie quotidienne :**
Entretien de l'habitat (ménage repassage)
Alimentation (courses, aide à la prise des repas)
Accompagnement (aides aux sorties,
à la marche,
au lever et au coucher)
- **Soutenir la personne**
Sur le plan moral (écoute attentive)
Sur le plan intellectuel (discussions)
Sur le plan social par l'aide aux démarches
administratives et les accompagnements divers,
visite médicale, courses
- **Prévenir ou diminuer la dépendance**
Conseils et informations sur l'hygiène et la sécurité
Organisation de vie



Que dit la réglementation ?

Article L4121-1 du code du travail :

L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Ces mesures comprennent :

- Des actions de prévention des risques professionnels et de la pénibilité au travail.
- Des actions d'information et de formation.
- La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.



Numéro unique

0590 418 260

www.cist-gpe.com

ZAC de Moudong Sud
Rue Claude Emmanuel Blandin
97122 Baie-Mahault

EN SAVOIR PLUS

INRS : ED 6066 | ED 4198 | ED 4298 | ED 4299